

Le tri de vos emballages

Les emballages : Un tiers de votre poubelle

La plupart d'entre eux peuvent être recyclés, permettant :

- de lutter contre le gaspillage en limitant la consommation de matières premières vierges ;
- d'économiser une partie de l'énergie nécessaire à leur transformation.

Les corps plats



Les enveloppes à fenêtre se recyclent aussi

Papiers blancs, cartons et cartonnettes, prospectus, journaux et magazines, enveloppes avec ou sans fenêtre... se recyclent.
INTERDIT : sacs plastiques, pochettes plastifiées, documents sous film plastique, essuie-tout (→ **POUBELLE**)

Les corps creux



Les bouteilles ayant contenu de l'huile se recyclent

Métaux : boîtes métalliques, de conserve, boisson, thé, gâteaux, bonbons, bidons, aérosols, barquettes en aluminium...
Tétra briques : briques alimentaires de lait, jus de fruits, soupe...
Plastique : bouteilles d'eau, soda, lait, bidons et flacons de produits d'entretien et de salle de bains.
INTERDIT : Pots de yaourt, de crème, de plantes.
Films plastiques et sacs plastiques, barquettes en plastique ou polystyrène (→ **POUBELLE**)



Le verre



Bouteilles, flacons, bocaux et pots en verre se recyclent.
INTERDIT : capsules, bouchons, couvercles, céramique, pyrex, duralex, cristal (→ **POUBELLE**)
verre de vitrage, ampoules et tubes néon (→ **DÉCHÈTERIE**)



Tri



- les corps plats dans le **sac bleu**
- les corps creux dans le **sac jaune**
Ces sacs sont à retirer en mairie, sur demande.
Pour les jours de collecte, reportez-vous au détail
- Vous devez déposer le verre dans les colonnes qui sont à disposition en plusieurs points de votre commune.

